

CORRECTION LE TRI DES DÉCHETS

PREMIÈRE PARTIE : 30 points

- 1- Développez les raisons pour lesquelles la société doit :
 - o Organiser le tri des déchets,
 - o Faire appel à un sous-traitant pour leur traitement.

- Il s'agit d'une obligation légale : décret du 13/07/1994 (ne pas exiger la référence du texte) **(2 pts)**
- La société doit organiser le tri de ses déchets car elle produit plus de 1 m³ de déchets par semaine. **(2 pts)**
- Elle fait appel à la sous-traitance car elle n'a pas les installations nécessaires au traitement. **(2 pts)**
(Elle doit faire valoriser ses déchets dans des installations agréées.)

- 2- Calculez, en vous appuyant sur l'annexe 3, le budget que l'ensemble des services de la société a dû consacrer en 20N-1 au traitement des déchets.

Location de la benne :	=	183 € par an	(1 pt)
Coût de traitement des déchets : 10x12x58x	=	6 960 € par an	(2 pts)
Coût des rotations : 2x12x76,30	=	1 831,20 € par an	(2 pts)
T.G.A.P. : 10x12x6,87	=	824,40 € par an	(2 pts)
 Budget N-1 pour le traitement des déchets	 =	 9 798,60 € par an	 (1 pts)

- 3- Complétez le tableau de comparaison des offres (annexe 6) et indiquez l'offre à retenir. Justifiez votre choix.

Sociétés de traitement des déchets	NETRIL	R.T.V.D.
Frais de location	97€ (1 pt)	366€ (1 pt)
Coût des rotations	145 + 92 = 237 € (1 pt)	4 x 46 = 184 € (1 pt)
Coût de traitement par type de déchet	Carton + Plastique : 6 x 18 = 108 € (1 pt) Déchets humides : 4 x 40,26 = 161,04 € (1 pt) TOTAL : 269,04 €	Cartons : 3 x 18,3 = 54,9 € (1 pt) Plastiques : 3 x 54,5 = 163,5 € (1 pt) Déchets humides : 4 x 53,4 = 213,6 € (1 pt) TOTAL : 432 €
T.G.A.P.	10 x 8,1 = 81 € (1 pt)	10 x 8,1 = 81 € (1 pt)
Coût total mensuel	684,04 € (1 pt)	1 063 € (1 pt)

Société de traitement des déchets choisie : NETRIL **(1 pt)**

Justification du choix :

Cette société est moins chère que R.T.V.D. **(2 pts)** et n'impose pas de durée de contrat minimale **(2 pts)**

DEUXIÈME PARTIE 20 points

Préparez le courriel qui sera diffusée sous l'adresse de Monsieur BOSSEREAU (bossereau@stockforce.fr) à l'ensemble du personnel de la société (personnel@stockforce.fr).

Émetteur : bossereau@stockforce.fr (1 pt)
Destinataires : personnel@stockforce.fr (1 pt)
Objet : Application du tri des déchets (2 pts)

Plan à retrouver :

- annoncer la mise en place du tri ;
- citer l'obligation légale ;
- mettre en garde :
 - o amende s'il n'y a pas mise en place,
 - o surfacturation si le tri n'est pas correctement effectué ;
- faire appel au civisme des salariés
- signaler le reversement de 50 % des économies au C.E.

2,5 pts par
élément = 15 pts

Exemple rédigé :

Je vous informe qu'à compter de fin juin 20N, notre société devra trier ses déchets. Vous avez pu constater que de nouveaux points de collecte et de nouvelles poubelles ont été installés pour vous faciliter le tri.

Il est important que chacun respecte et applique ce tri sans erreur, et cela pour plusieurs raisons :

- la loi nous oblige à organiser le tri avant le prélèvement,
- nous risquons une amende en cas de non-respect du tri lors d'un contrôle,
- la société de tri qui enlève et traite nos déchets nous facturera un surplus pour le traitement.

Je fais appel au civisme de chacun car trier les déchets est une contribution à la protection de l'environnement.

Enfin, sachez qu'un bon tri permettra à notre société de réaliser des économies sur notre budget 20N. Je propose donc de verser 50 % de ces économies au comité d'entreprise pour soutenir les actions prévues pour Noël 20N.

Je compte donc sur chacun de vous pour respecter les consignes de tri des déchets, dans l'intérêt de la société comme dans le vôtre.

Cordialement

M. BOSSEREAU
Responsable Logistique

1 pt